

### Biodiversité et nature

La biodiversité et la nature sont devenues des enjeux clés pour les institutions financières, non seulement parce qu'elles ont un impact sur elles via les entreprises dans lesquelles elles investissent, mais aussi parce que le déclin de la biodiversité et la détérioration de la nature posent des risques significatifs. Les activités économiques qui dépendent directement ou indirectement de la biodiversité et des ressources naturelles finiront par pâtir de la raréfaction des matières premières dont dépendent les entreprises. Au fil du temps, une telle tendance pourrait être source d'instabilité macroéconomique. Les entreprises détériorant la biodiversité et la nature courent également des risques réglementaires et d'atteinte à leur réputation. Les régulateurs et le grand public accordent en effet une attention croissante à ces sujets et recherchent des entreprises dont le modèle économique contribue à restaurer la biodiversité et la nature plutôt qu'à les dégrader.

La perte de biodiversité et la destruction de la nature sont des sujets vastes et complexes qui, selon nous, peuvent être abordées en privilégiant des enjeux clés, par exemple la déforestation, les pratiques agricoles (santé des sols y compris), l'élevage responsable (le bien-être des animaux et la question de la résistance antimicrobienne), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, de la terre) et l'économie circulaire.

### Approche en matière d'engagement

Nous encourageons les entreprises figurant sur notre Liste prioritaire et fortement exposées à la Biodiversité et à la Nature à :

#### Ambition

- ◆ Reconnaître publiquement l'importance de la perte de la biodiversité et de la nature, s'engager à minimiser leurs incidences négatives ainsi qu'à conserver et restaurer les écosystèmes dans le cadre de leurs activités et sur leurs chaînes de valeur d'ici 2030.

#### Évaluation

- ◆ Évaluer les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités en lien avec la biodiversité et la nature dans l'ensemble de leurs activités et sur leurs chaînes de valeur.

#### Objectifs

- ◆ Fixer des objectifs temporels et basés sur des données scientifiques, en fonction des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités qui leur sont propres, et communiquer des informations sur les hypothèses de base et les méthodologies utilisées.

#### Mise en œuvre

- ◆ Élaborer un plan global pour atteindre les objectifs fixés. Nous pensons que les entreprises devraient privilégier les actions qui contribuent le plus positivement à la biodiversité et à la nature, par exemple une politique de « déforestation zéro » ou un engagement à ne pas opérer dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ni s'approvisionner dans ces zones.

#### Gouvernance

- ◆ Établir et faire connaître les mécanismes de contrôle au niveau du conseil d'administration et de la direction, afin de garantir la responsabilité et la transparence, et déterminer clairement l'étendue des activités couvertes. Il convient également de proposer aux employés une formation sur le sujet afin qu'ils acquièrent de nouvelles compétences.

### Dialogue

- ◆ Travailler avec tous les acteurs des chaînes de valeur pour apprendre et partager les meilleures pratiques, et collaborer avec les populations autochtones et les communautés locales lorsqu'elles sont concernées.
- ◆ Faire en sorte d'insuffler des changements systémiques positifs en participant à des associations professionnelles et en dialoguant avec les responsables politiques et d'autres parties prenantes.

### Reporting régulier

- ◆ Faire connaître les progrès réalisés vis-à-vis de la nature et de la biodiversité au moins une fois par an dans leurs rapports dédiés à la durabilité et dans des cadres de reporting comme celui du CDP. Nous encourageons également les entreprises à assurer un reporting via des cadres de référence élaborés par des instances comme le Groupe de travail sur la communication financière liée à la nature (*Taskforce for Nature-related Financial Disclosures - TNFD*).

Outre les attentes susmentionnées, qui sont assez similaires aux recommandations de l'initiative Nature Action 100, nous avons des attentes spécifiques à l'égard de certains secteurs et industries. Un dialogue sera initié concernant ces attentes. Nous savons que fixer des objectifs est un exercice complexe, que les trajectoires sectorielles fondées sur la science et les indicateurs universels sont toujours en développement et que le traitement des données peut s'avérer difficile. Thème en constante évolution, la protection de la biodiversité demande des ressources et des connaissances solides pour agir. Nous encourageons les entreprises à utiliser les nombreuses ressources publiques existantes et, au cours de nos échanges, nous chercherons à partager les meilleures pratiques afin de générer des résultats positifs.

### Conséquences en matière de vote

Nous pouvons être amenés à voter contre le président du conseil d'administration ou le conseil tout entier des sociétés pour lesquelles la perte de biodiversité et de nature constitue un risque majeur, mais qui ne prennent pas les mesures appropriées pour y remédier. Nous disposons d'une liste de surveillance de la biodiversité et de la nature, alimentée par des sources internes et externes dont s'inspirent nos initiatives d'engagement. Nous pouvons également soutenir des propositions d'actionnaires sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature si nous estimons que cela va dans le sens de nos attentes.

Pour plus de détails, veuillez consulter nos Lignes directrices de vote sur la page « Politiques et informations » de notre site Internet public.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en avril 2024.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR\_2024\_ESG\_ESG\_0386. Expire: 31/05/2025

